

## Gilles SÉRASSET Responsable du Master 1 MIAGE — Parcours Alternance gilles.serasset@univ-grenoble-alpes.fr

Saint-Martin d'Hères, le 2 février 2025

## Objet: étudiant(e) admissible en licence 3 MIAGE — Parcours Alternance

Madame, Monsieur,

Des étudiant(e)s sont maintenant admissibles à la Licence MIAGE en alternance (3ème année). Leur admission sera définitive après obtention du diplôme nécessaire à l'accès en Licence 3 et validation par la commission MIAGE d'un projet d'alternance.

La recherche d'une entreprise d'alternance est à la charge des étudiant(e)s à qui nous communiquons les propositions que nous avons reçues et correspondent à notre formation : des missions d'alternance en informatique de gestion, de niveau apprenti ingénieur, encadrées par un maître d'alternance ayant ces compétences.

Ce courrier leur est fourni à votre intention pour vous transmettre les informations dont vous avez besoin.

Les étudiants vous communiqueront les éléments d'information suivants :

- Le processus d'admission au verso de ce courrier,
- Le contenu des cours (sur ce <u>lien</u>)
- Le calendrier d'alternance L3 25-26.
- Un formulaire de projet d'alternance, à renseigner par vous et l'étudiant(e).

Ces documents peuvent aussi vous être transmis par les étudiant(e)s.

La validation d'un projet d'alternance suit le processus suivant :

- L'étudiant(e) vous contacte.
- Vous vous mettez d'accord et remplissez le document de projet d'alternance.
- L'étudiant(e) le dépose sur notre site de gestion d'admission et nous l'étudions. Éventuellement, il est demandé de préciser le projet, contenu ou encadrement. A cet effet, merci de bien remplir les éléments nous permettant de vous contacter rapidement concernant ces aspects du projet.
- Une fois validé, nous indiquons comment établir le contrat avec l'entreprise.
  Concernant ces aspects, vous pouvez contacter Clémence TOTA- clemence.tota@univ-grenoble-alpes.fr
  06 31 43 03 18

Du fait des contraintes de début d'alternance avant la rentrée prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et des congés d'été, il est préférable de finaliser un projet d'alternance au mois de juin, afin qu'il soit validé début juillet.

La rentrée aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 8h et les cours suivront aussitôt. Nous vous conseillons une date de début de contrat du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et de fin de contrat au 31 août 2026.

Dans la perspective d'une collaboration fructueuse à travers nos étudiant(e)s, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Gilles Sérasset



## Processus de validation des missions d'alternance MIAGE

